

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION
D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE *
GROUPEMENTS SPORTIFS AGREES
(10 autorisations par an maximum)



FORMULAIRE À ADRESSER :

par courrier électronique à :
population@mairie-grimaud.fr



AVERTISSEMENT :

Ce formulaire doit être retourné par mail dans un délai minimum de **15 jours avant la date de la manifestation.**

Passé ce délai, la demande est susceptible de ne pas être traitée.

1.	NOM :
2.	QUALITE DU DEMANDEUR : <input type="checkbox"/> Association - <input type="checkbox"/> Particulier
	ADRESSE :
	a. N° :
	b. Voie :
3.	c. Complément d'adresse :
	d. Code postal :
	e. Ville :
	TELEPHONE :
	COURRIEL :
4.	NOM DU RESPONSABLE DE LA BUVETTE :
5.	NOMBRE DE BUVETTES PREVUES :
6.	ORGANISEE(S) A L'OCCASION DE :
	DESCRIPTION DE L'EVENEMENT (concept, jauge maximale de public susceptible d'être accueilli à un instant T dans les locaux, etc.) :
7.

8.	ADRESSE DE L'EVENEMENT :
9.	DATE(S) :
	HORAIRES :
10.	AUTORISATION(S) PRECEDEMMENT OBTENUE(S) : <input type="checkbox"/> NON - <input type="checkbox"/> OUI
	SI OUI, NOMBRE ET DATES :

Fait à, le Signature :



Pièces à joindre à votre demande : Autorisation municipale d'occupation du domaine public ou contrat d'occupation des lieux.

**3^e catégorie : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.*